

### Leçon 3 : « La Belgique et les réfugiés »

#### Action 2 : projection de la séquence 2 du film – texte du commentaire

Dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'antisémitisme se développe à nouveau surtout dans les cercles catholiques. Dans les années '30, il se répand dans différents milieux belges et est accentué par la prise de pouvoir par les nazis en Allemagne en 1933, par un contexte de crise économique et par l'arrivée de nouveaux immigrants. Les Juifs qui fuient l'Allemagne nazie se retrouvent pour beaucoup à Anvers puis à Bruxelles. Or, s'il existe en Belgique un statut de réfugié politique, il n'y en a pas pour les victimes de persécutions raciales. On se trouve devant un vide juridique.

Le problème de ces réfugiés prend vite une dimension internationale. Nombre de pays ferment leurs portes. Et en Belgique, si les persécutions que subissent les Juifs en Allemagne provoquent l'indignation, l'afflux massif de réfugiés allemands alimente aussi les craintes et la xénophobie. A l'été 1938, la Belgique crée des camps d'hébergement comme celui de Merksplas destinés à accueillir des hommes dits « israélites ». Les réfugiés ne peuvent pas en sortir et sont soumis à un régime quasiment militaire.

Pour les autorités belges, l'immigration - problème économique et social - devient un problème de sécurité nationale. A partir de juillet 1939, plus un seul Juif ne pourra entrer en Belgique ni au Congo.

Pendant la "drôle de guerre", la politique de rejet des étrangers donne au ministre de la Justice le droit de révoquer tous les permis de séjour et d'interner les étrangers jugés "nuisibles"... En avril 1940, la gendarmerie et les polices communales établissent des listes d'étrangers suspects.